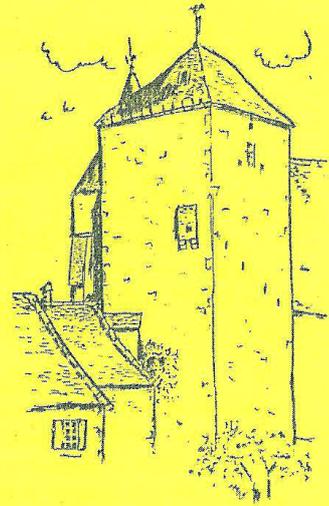


Du côté de Floirac...



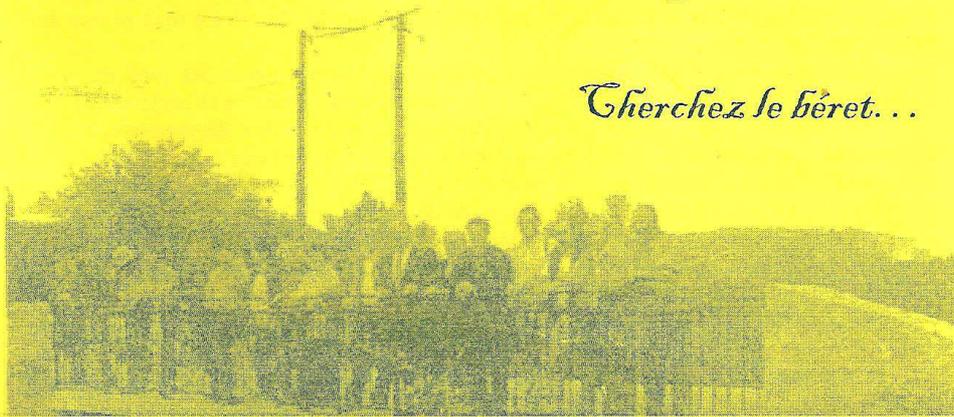
Bulletin d'information local

N° 47 Octobre 2006

FLOIRAC

**L'intercommunalité a rénové
le Pont du Basque**

Cherchez le hêret...



Les titres séditieux de la Dépêche. Août 2006

NOUVELLES DE LA MAIRIE



Le mot du maire

Lors de la dernière édition de votre « bulletin local d'information » préféré, je vous avais exposé les dernières péripéties concernant l'avancement du programme d'assainissement collectif du bourg, en vous promettant un démarrage du chantier en fin d'été. Promesse tenue donc, puisque c'est très exactement le 28 août que le premier engin est arrivé sur site.

Depuis, vous avez pu voir le chantier démarrer au coin du chemin de Sous-Paradis et remonter petit à petit vers le village.

Pourquoi commencer là-bas ?

Tout simplement parce que la procédure veut que l'on démarre de la station et que l'on remonte en sens inverse en respectant la pente minimale de 3‰.

La station, de type filtre à sable planté de roseaux, sera installée le long du chemin de Sous-Paradis, parcelle AN 370.

Le Conseil a retenu ce type de procédé à la fois rustique et écologique car il s'appuie pour l'épuration des eaux usées sur des mécanismes naturels comme la filtration, l'activité de micro-organismes et l'assimilation par des plantes de type phragmites. Particulièrement adapté à l'assainissement collectif des petites communes (entre 30 et 2000 EH= « équivalent habitants ») ce système présente de nombreux avantages :

- Production de boues très faible
- Aucun risque d'odeurs
- Parfaite intégration paysagère
- Entretien facile et peu coûteux (pas de besoin en énergie et pas de produits chimiques)
- Très bonne performance épuratoire
- Il est bien adapté aux variations de charge : les roseaux sont plus efficaces en été, quand le besoin est à son maximum.

La station sera constituée de trois bassins de plantes macrophytes d'un total de 540 m² et de trois autres bassins de filtres à sable plantés d'un total de 351 m². Le rejet se fera dans le ruisseau des Nouals.

Le réseau de collecte, quant à lui, parcourra quasiment toutes les rues du bourg, traversant au passage un certain nombre de propriétés privées, respect de la pente oblige.

Sa longueur sera d'environ 4 000 m en tuyaux de 200 mm de diamètre. Chaque usager aura à sa disposition en limite de propriété, à l'emplacement de son choix, un regard de raccordement en diamètre 160, et c'est à cet endroit qu'il lui appartiendra de se raccorder par ses propres soins, dans un délai maximum de deux ans après la réception des travaux du collecteur. La loi est ainsi faite que l'obligation de la collectivité s'arrête en limite de propriété. Toute habitation desservie a obligation de se raccorder, même si elle se situe sous le niveau de l'égout.

La solution, dans ce cas-là, réside dans la pose d'un petit poste de relevage personnel.

Dans ce programme, la collectivité a donc des obligations, qu'elle assume et qui sont de fournir un accès à l'assainissement collectif là où ce n'est pas possible d'y parvenir de

façon individuelle. Mais ensuite, chacun a de son côté ses propres obligations d'y raccorder tous ses rejets (eaux sales, wc...) à l'exception des eaux de pluie. Les fosses septiques n'auront plus lieu d'être, les raccordements se faisant avant la fosse.

D'autre part, un seul boîtier de raccordement est installé par habitation. Le coût d'un boîtier de raccordement sera de l'ordre de mille Euros (à comparer au coût d'un branchement en eau ou en électricité –environ 1400€).

Dans quelques semaines commenceront également les travaux de réfection du réseau AEP (Adduction d'Eau Potable). Ces travaux, réalisés par une entreprise différente pour des raisons techniques et de responsabilité, porteront sur la partie du bourg qui comporte encore d'anciennes conduites.

De plus, un nouveau Poteau Incendie sera réalisé à la sortie du passage à niveau, à l'emplacement de l'ancien Récup'erre, de façon à ce qu'il soit plus accessible aux camions des pompiers.

L'enfouissement des gaines électriques et Télécom devrait se faire de façon simultanée, tout ceci gratuitement pour l'utilisateur qui bénéficiera alors d'une eau plus saine et d'un environnement visuel nettement amélioré. Tous les vieux poteaux électriques et cette forêt de fils vont disparaître pour notre plus grand plaisir.

Il s'agit donc, vous le voyez, d'un programme complet, techniquement difficile, économiquement lourd. Toutefois, pour peu que chacun y mette du sien et comprenne qu'il s'agit ici d'une question d'utilité publique, les choses pourront avancer sereinement et, dans un peu plus d'un an, Floirac aura un nouveau visage.

Bon dernier trimestre 2006 à tous.

Frédéric BONNET-MADIN



L'URBANISME A FLOIRAC



Par M. Daubet

CARTE COMMUNALE OU PLU (Plan local d'urbanisme) ?

Le **code de l'urbanisme** interdit toute nouvelle construction d'habitation « en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune » si celle-ci ne dispose pas d'un **plan d'urbanisme**. Ceci explique les difficultés à obtenir dans notre commune des certificats d'urbanisme pour des parcelles situées hors du bourg.

La notion de « parties actuellement urbanisées de la commune » est soumise à l'appréciation des services de l'Etat qui instruisent les demandes (DDE, Architecte des

Bâtiments de France) et prête souvent à discussion voire à contestation. C'est la raison pour laquelle la quasi-totalité des communes ont estimé nécessaire de se doter d'un document d'urbanisme. Ainsi, sur les 62 communes du Pays de la vallée de la Dordogne composé des cantons de Souillac, Martel, Vayrac, Bretenoux, St Céré et Sousceyrac, 57 d'entre elles disposent d'un tel document. Floirac et 4 petites communes du canton de Sousceyrac sont les dernières à ne pas s'en être encore dotées.

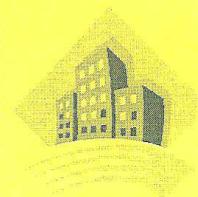
Le conseil municipal du 1er mars 2006 a décidé de remédier à cette situation et de mettre en chantier la réalisation d'un **document d'urbanisme** pour notre commune.

Il en existe de deux types :

- le **PLU (Plan local d'urbanisme)**, qui remplace les anciens **POS** (Plan d'occupation des sols), permet d'établir un zonage élaboré de la commune distinguant les parties urbanisables pour l'habitat ou les zones d'activité, les réserves foncières, les espaces pouvant faire l'objet d'un lotissement etc. Le PLU autorise la définition de règles d'urbanisme propres à la commune. Sa réalisation est toutefois de l'ordre de trois à cinq ans et coûte environ 20 000 euros.

- **La Carte communale** est un document plus simple qui comporte un rapport de présentation et une carte spécifiant les zones susceptibles d'être constructibles et celles qui ne le sont pas. Cette carte s'impose à tous et permet donc à chacun de savoir d'emblée si un terrain est constructible ou non. Son élaboration est plus rapide (un an environ) et son coût est très modique et éventuellement subventionnable.

En revanche ses potentialités sont plus limitées que celles du PLU. Elle n'est pas appropriée pour la réalisation de lotissements ex nihilo et ne donne pas à la commune la possibilité de définir des règles urbanistiques et architecturales qui lui soient propres. En la matière, c'est donc le **Règlement national d'urbanisme (RNU)** qui s'impose.



La plupart des communes qui possédaient déjà un POS ont très logiquement opté pour un PLU. D'autres ont commencé par une Carte communale, puis ont évolué vers un PLU. Dans le cas de Floirac, étant donné l'absence de tout document actuellement et compte tenu de la nécessité de débloquer un certain nombre de situations, il est apparu au Conseil municipal qu'il y avait une certaine urgence. Par ailleurs, le fait que toute construction édifiée dans un rayon de 500 mètres autour des édifices classés ou inscrits à l'Inventaire (l'église et la chapelle du Barri) soit soumise à l'ABF (Architecte des Bâtiments de France), rend moins nécessaire le fait d'édicter des règles d'urbanisme qui nous soient propres. Pour ces différentes raisons le Conseil municipal a opté pour la *réalisation d'une Carte communale*.

La commune assurera la maîtrise d'ouvrage de cette réalisation avec l'aide de Christophe PRUNET chargé de mission à l'ADVD (Association de la Vallée de la Dordogne lotoise dont le siège est à Creysse).

LES MODALITES D'ELABORATION

La carte communale est en quelque sorte un certificat d'urbanisme établi pour tout le parcellaire communal qui se substitue à la règle du cas par cas que nous connaissons

aujourd'hui. Elle a aussi pour but d'élargir le périmètre constructible au-delà des « parties actuellement urbanisées » et de créer de nouveaux secteurs constructibles.

Son élaboration se fait en tenant compte des contraintes existantes telles que les zones inondables, les voies de desserte, les réseaux d'eau et d'électricité existants ou prévus, l'assainissement, les zones agricoles à sauvegarder, les éléments de paysage ou les constructions à préserver. *Si l'intérêt général, c'est-à-dire le souci d'un développement équilibré de la commune doit guider les choix, les projets des habitants doivent aussi être pris en compte qu'il s'agisse d'une installation professionnelle ou d'un projet d'habitation.*

Concrètement, le projet va être élaboré avec l'aide de l'ADVD en consultant les services de l'Etat concernés (DDE, ABF etc.), les Chambres consulaires, les services compétents du Conseil général (CAUE). Chacun donnera ses prescriptions ou ses conseils mais il faudra aussi prendre en compte les demandes des habitants de Floirac. Le projet sera ensuite soumis à la population par **enquête publique**.

Le Conseil municipal aura enfin à se prononcer et, après son approbation, le document sera transmis au Préfet qui disposera d'un délai de deux mois pour approuver ou refuser le projet de Carte communale. Tout refus doit être motivé. Passé le délai de deux mois la carte communale est approuvée tacitement et devient applicable. Elle doit être tenue à la disposition du public.

Une carte communale n'est pas immuable. Elle peut et doit faire l'objet de **révisions régulières** afin de tenir compte de l'évolution de l'habitat et des besoins de la population. Ces révisions reprennent les mêmes procédures que son élaboration initiale

Pour notre village, l'urbanisme est devenu aujourd'hui un enjeu essentiel. Il doit à son charme d'être très prisé par les acquéreurs de résidences secondaires Français ou étrangers mais cela contribue à rendre l'immobilier ancien inaccessible pour la majorité de nos jeunes actifs. Si nous voulons enrayer la dépopulation qui se poursuit ici, à l'inverse des autres communes du canton, si nous voulons garder nos jeunes et en accueillir quelques autres, il est indispensable de rendre constructibles des parcelles aujourd'hui situées hors « des parties actuellement urbanisées ».

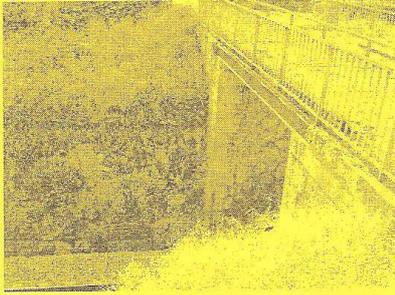
Pour cela évitons les lotissements envahissants et anonymes, envisageons plutôt un urbanisme raisonné et raisonnable en prolongement de l'habitat existant du bourg et en renforçant les petits groupes de maisons existants, afin de créer autant de hameaux conviviaux.

Car un urbanisme réussi doit être attentif, certes, à l'architecture des nouvelles constructions, à leur insertion dans le paysage, mais il doit aussi permettre le voisinage des anciens et des nouveaux venus, favoriser les relations de proximité et de bon voisinage.

Cadastre 1815



Michel DAUBET



LA REFECTION DU PONT DE BASCLE

(Travaux sur la période juillet-août 2006)

Un article de FRANÇOIS DAUBET

Situé face au débouché du chemin des Brives, le pont routier de Bascle enjambe la voie ferrée pour offrir une liaison entre la départementale 43 qui traverse Floirac et le chemin communal reliant La Borgne à

Pech d'Agude via le Château. La construction de cet ouvrage remonte au début des années 1860, lorsque fut creusée la brèche destinée au passage de la ligne de trains Brive-Capdenac, quelque 6 mètres en contrebas du pont.

Les principales caractéristiques de ce dernier, avant les travaux de l'été 2006, étaient les suivantes (voir ci-contre la coupe sur l'ouvrage existant) :

Portée de l'ouvrage (= le vide à franchir entre les culées d'appui) : 4,57 m

Largeur de la voie circulaire : 2,95 m

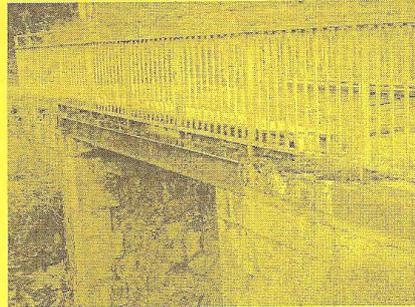
Capacité portante : 16 tonnes

Trottoirs surélevés : prévus de part et d'autre de la voie sur 50 cm de largeur, et protégés du vide par un garde-corps à barreaudages en tubes d'acier.

Structure porteuse : poutraison principale constituée de 9 poutrelles métalliques type IPN et 2 poutrelles type IPE, reposant sur les culées maçonnées. Les 6 poutrelles prévues pour supporter les trottoirs étaient disposées plus haut que les autres.

Tablier : il s'agissait d'un platelage en chêne mis en place sur les poutrelles métalliques, en 2 couches superposées et croisées.

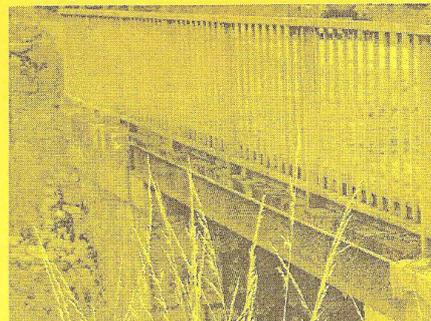
Dernière campagne de travaux sur l'ouvrage : août 1988 (réfection du platelage).



En février 2005, le très mauvais état général du platelage et des trottoirs a conduit la Communauté de Communes du Pays de Martel, co-propiétaire de l'ouvrage avec la SNCF, à lancer un appel d'offres à Maîtres d'œuvre en vue des travaux de réfection nécessaires. Vivement intéressé par ce projet floiracois, j'ai aussitôt fait acte de candidature pour la conduite de l'opération, sous la bannière du Cabinet d'Ingénieurs Conseils ATES dont je suis l'un des associés. Et nous avons eu l'honneur d'être retenus en tant que Maître d'œuvre, avec mission de diagnostic du pont existant, de conception du nouvel ouvrage et de direction de l'exécution des travaux.

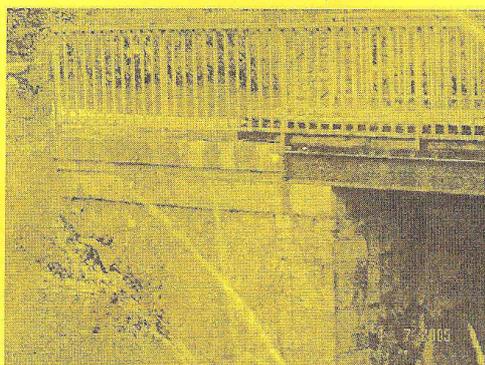
La phase « diagnostic »

L'examen du pont a révélé certains défauts de conception initiale, nettement préjudiciables à la pérennité que l'on peut normalement escompter



pour un tel ouvrage :

- le platelage en madriers jointifs conduisait à une rétention de l'eau de pluie, favorisant le pourrissement et l'usure prématurée des bois ;
- la structure insuffisamment résistante des trottoirs n'avait pu éviter leur dislocation sous le choc des roues de véhicules ;
- l'incapacité du platelage à répartir correctement les charges roulantes sur l'ensemble des poutrelles métalliques se traduisait par l'endommagement grave de deux de celles-ci (situées à l'aplomb des roues de véhicules) ;
- le passage occasionnel d'engins de plus de 16 tonnes a été attesté, en dépit des panneaux de limitation de charge implantés aux accès du pont.



Ces constats m'ont aussitôt amené à renoncer à la simple réparation du platelage, et à m'orienter plutôt vers une nouvelle conception de l'ouvrage, plus pérenne, tout en restant bien entendu dans le cadre d'un budget réaliste pour la Communauté de Communes...

Cette phase de diagnostic montra en outre que les garde-corps et les murets aux accès du pont nécessitaient des réparations (suite à des chocs de

véhicules) ainsi qu'une mise aux normes de leur hauteur.

La phase « conception »

Après cette première analyse de l'ouvrage existant, ma seconde préoccupation fut de consulter la SNCF afin d'intégrer ses exigences et ses contraintes dans la démarche de conception. En ressortirent les points essentiels suivants :

- une fois achevé, le tablier devait être étanche aux liquides ;
- les poutrelles métalliques devaient être vérifiées et renforcées, ou bien ne plus servir à porter le tablier ;
- les garde-corps et murets devaient être rendus conformes aux normes en vigueur ;
- pas d'échafaudages possibles sur la voie ferrée dans l'emprise du gabarit du train ;
- travaux sur le pont autorisés dans certaines plages horaires (soit un temps de travail sur l'ouvrage approximativement limité à 2 h le matin et 2 h l'après-midi) ;
- aucune chute d'objets ou de liquides sur la voie ferrée n'était tolérable pendant la phase travaux, ce qui impliquait la réalisation d'un platelage provisoire de sécurité sous l'ouvrage.

Ajoutées aux éléments du diagnostic, ces conditions imposées à l'ouvrage à construire m'orientèrent vers l'idée de réaliser un tablier en béton armé auto-portant.

En effet, cette solution permettait simultanément de s'affranchir des poutrelles métalliques et d'augmenter la capacité portante de l'ouvrage à tous types de charges, en donnant une

épaisseur suffisante au béton et en y incorporant les armatures nécessaires. Une véritable chape d'étanchéité pouvait en outre être mise en œuvre sur le béton, afin d'en augmenter la durée de vie. Quant au coffrage de ce tablier, les poutrelles métalliques existantes fourniraient un excellent support des panneaux coffrants, capable de porter l'ouvrage jusqu'au durcissement du béton !

Les premières esquisses du nouveau pont permirent d'intégrer au projet d'autres éléments importants:

- les trottoirs seraient conservés, afin de protéger les garde-corps des chocs de véhicules (effet « chasse-roue ») et de fournir un passage piéton (obligatoire) ;
- 2 poutrelles gênantes devaient être déposées pour permettre d'élargir la voie au maximum ;
- des fourreaux, disposés sous les trottoirs, seraient prévus pour le passage ultérieur de réseaux divers (eau, électricité, téléphone, etc...) ;
- des « dalles de transition » assureraient le passage progressif de la route (structure souple) au tablier du pont (structure rigide) ;
- des corniches en béton armé seraient mises en place en rives de trottoirs, afin d'écarter les eaux de pluie des poutrelles métalliques de rive ;
- une finition anti-dérapante serait mise en œuvre pour les trottoirs (béton désactivé).

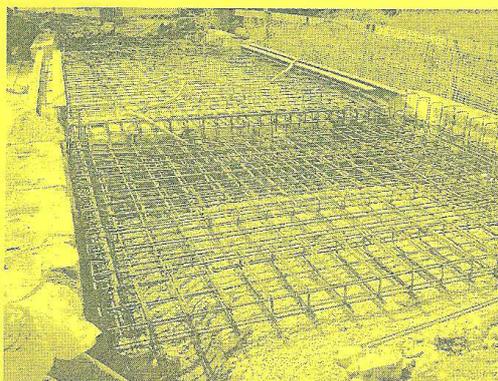
La phase « travaux »

A l'issue d'une consultation d'entreprises, sur la base des plans de conception accompagnés d'un Cahier des Charges et d'un quantitatif des ouvrages élémentaires à réaliser, c'est la Société Verchéenne, basée dans le Maine et Loire aux Verchers sur Layon, qui a été retenue pour réaliser l'ouvrage neuf.

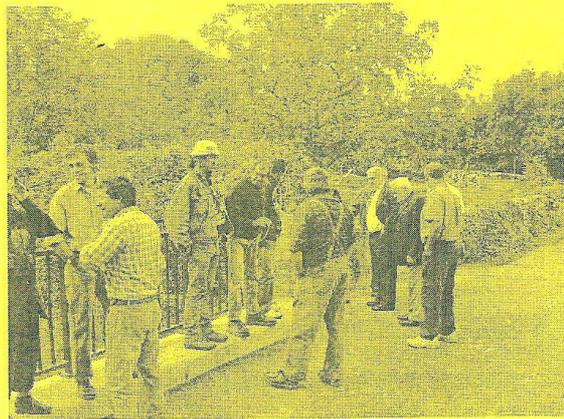
Les travaux proprement dits ont démarré le 3 juillet 2006, ils ont été interrompus pour congés de l'entreprise du 31 juillet au 18 août, et ont repris ensuite pour se terminer le 30 août par les essais d'épreuve de l'ouvrage.

Ces essais, réglementaires, consistaient à évaluer le comportement du pont lors de sa mise en charge par un engin dont le poids approchait les 30 tonnes : mesure des déformations du tablier, contrôle visuel d'intégrité de l'ouvrage...

Ferrailages



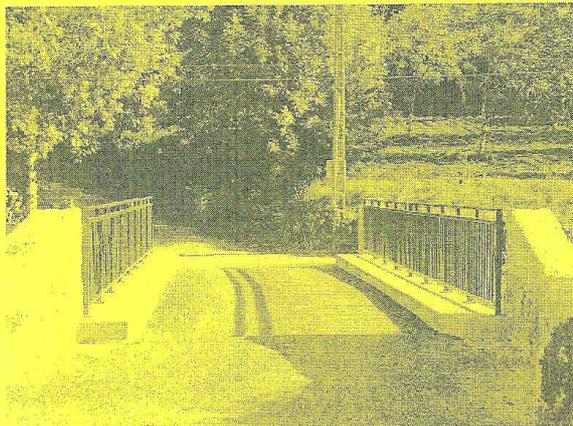
Tout s'étant déroulé normalement, la Communauté de Communes du Pays de Martel a prononcé la réception de l'ouvrage ce même jour, le mercredi 30 août à 14 heures.



Remerciements

Je souhaite ici remercier les riverains et usagers réguliers du pont pour leur patience bienveillante pendant toute la durée de ce chantier, à commencer bien sûr par la Ferme des Brives qui s'est trouvée « coupée en deux » par les travaux, engendrant pour Michel et Guy Granouillac toutes les complications quotidiennes que l'on imagine. A tous, que le nouveau pont de Bascle vous soit profitable !

François DAUBET
ATES SA



Le pont de Bascle rénové

Les limites de la commune de Floirac

par Michel Carrière

Anciennement, les limites des propriétés, des domaines, des fiefs...étaient marquées par des bornes ou « boules », simples pierres plantées en présence de témoins.

Dans notre livre « *Floirac en Quercy, des origines à la fin du XVII^e siècle* », nous avons indiqué les bornes délimitant, sur notre commune, le domaine des Fieux et de l'Albenque, possessions des religieuses du Couvent des Fieux, et en particulier la borne portant les armoiries de Galiote de Gourdon-Genouillac-Vaillac (en religion Mère Galiote de Sainte Anne). Toutes les bornes du couvent des Fieux que nous connaissons sont taillées dans le calcaire roux du domérien supérieur, ce qui permet de les reconnaître facilement. Certaines de ces bornes limitant le domaine du couvent servent aussi de bornes à notre commune : ce sont les bornes 2, 3 et 4 de notre plan.

Dans le même ouvrage, nous indiquons également deux transactions portant sur le bornage du fief de Floirac :

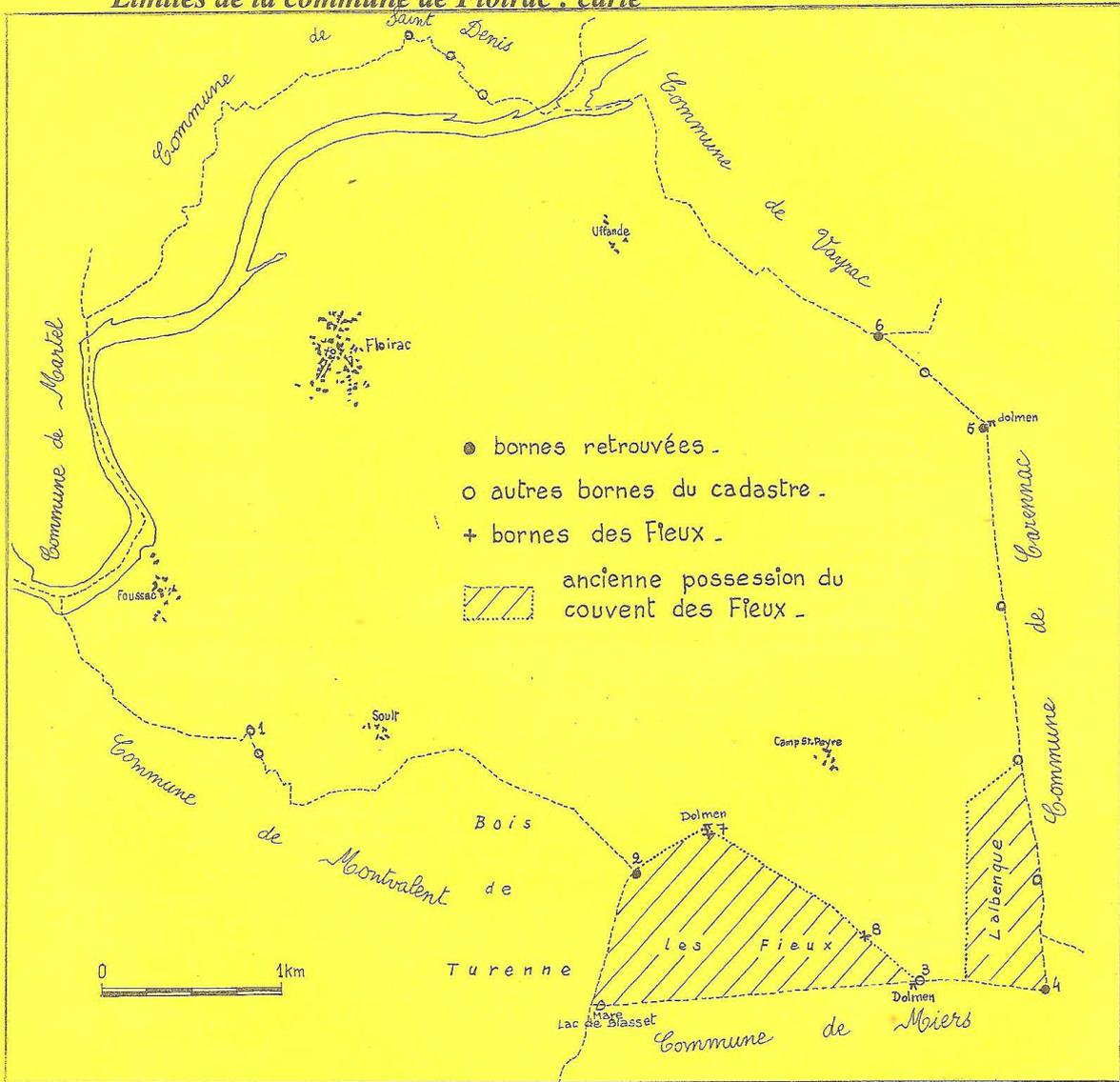
- Le 3 février 1443, après les guerres de Cent Ans, messires Pierre de Beaufort, vicomte de Turenne, et Etienne de Lestrade, seigneur de Floirac, constatent qu'à cause des guerres qui ont duré très longtemps on ne retrouve plus les anciennes bornes entre Agude, Floirac, Montvalent et Vayrac du côté de la Tourmente. On en retrouve certaines au milieu de la rivière (ad mediam fluminis Dordogne), aussi est-il décidé de refixer les limites.
- Le 2 décembre 1478, on refixe les limites des appartenances de la terre de Montvalent (dont le bois de Turenne) du vicomte de Turenne et celles des appartenances du seigneur de Floirac. Pour le vicomte, la limite va de « la Torreta de Merle Castel » au lac de Blasset d'un côté, au lac de Poumeyrol de l'autre. Pour le seigneur de Floirac, la limite va du lac de Blasset à « la combe de la Nau » où il y a « un bloc de chami, boule que Me Bertrand Alvire, procureur de feu D^{elle} Blanche de Gimel fit placer en sauvegarde du Roy » e, et de là vers un Broual près du Mas de Souls et tirant droit vers le lac de Poumeyrol. Quand le seigneur de Floirac sera au pays, est-il précisé, on replantera « les bolles », en présence de témoins.

Une autre borne délimitait dans la vallée les fiefs de Foussac et de Floirac. Il n'en rest, semble-t-il, que le nom, donné entre le chemin de Foussac à Poumeyrol et le ruisseau, au lieu-dit « La Boule ».

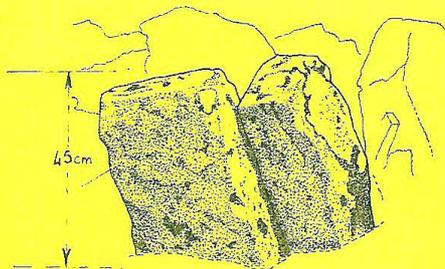
Le tableau d'assemblage du **plan cadastral napoléonien** indique certaines des bornes délimitant la commune de Floirac. Nous les avons recherchées sur le terrain mais ne les avons pas toutes retrouvées. Peut-être existent-elles encore, bien cachées par les broussailles ou les murets effondrés. L'une des trois bornes placées au nord de la Dordogne a certainement disparu lors de la construction de la voie ferrée.

- La borne 1, dite « Borne du Roc de la Tuile » existait encore il y a une quarantaine d'années. Je ne l'ai pas retrouvée.
- La borne 2 à l'angle du bois de Turenne est une borne de l'ancien couvent en calcaire roux. Largeur 28 cm- Epaisseur 12 cm – Hauteur hors sol 32 cm.

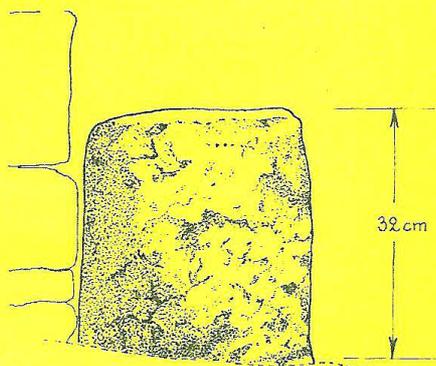
Limites de la commune de Floirac : carte



- Les bornes 3, dites « bornes de Peyre Levade » sont deux bornes du couvent. Elles existent toujours mais ont été dernièrement recouvertes par des pierres de démolition du mur afin de créer un passage vers le dolmen voisin.
- Les bornes 4 sont deux bornes du couvent disposées perpendiculairement à l'angle sud-est de notre commune. Dimensions : 28x12x46 cm et 29x12x41 cm
- La borne 5 est en calcaire roux. Placée côté Floirac du mur, elle marque l'angle nord-est de la commune. Elle a été cassée presque au niveau du sol.
- La borne 6, en calcaire local gris clair, limite les trois communes de Floirac, Vayrac et Carennac. Elle est placée côté Floirac du mur. Dimensions : 25x21x54 cm.
- Les bornes 7 et 8, en calcaire roux, limitent l'ancienne possession des Fieux sur notre commune. La borne 7, sur le tumulus du dolmen de Candare est en partie cassée. Dimensions : 56x22x40 cm de hauteur actuelle. La borne 8, en bordure de l'ancien chemin et contre l'ancien mur, est en partie arrachée. Dimensions : 40x20x60 minimum



bornes n°4



borne n°2



borne n°5



borne n°6

Les Infos gourmandes de Chantal

Légume, Condiment, Fruit : LA RHUBARBE



La rhubarbe est **originaires d'Asie**, et comprend **50 espèces**. Elle aime l'altitude, la fraîcheur mais elle se plaît bien dans nos jardins, elle est peu exigeante mais préfère toutefois un sol perméable ; ses racines survivent dans les sols gelés. Au printemps, ses fortes pousses percent le sol, un bourgeon ramassé en une boule serrée comme un poing se déploie vers la lumière en **grandes tiges** pouvant atteindre **2,50 m de haut**. Les feuilles sont grandes, entières ou lobées. Les fleurs, groupées en grappes, sont petites, blanches ou rouges et très nombreuses.

La rhubarbe est une plante **herbacée** de la famille du sarrasin et cousine de l'oseille, **riche en acide oxalique**. Mais les feuilles de la rhubarbe en contiennent trop, pas question de les cuisiner : même les plus robustes ne s'en

relèveraient pas. Nous consommerons donc sa tige : le pétiole.

La rhubarbe est une plante en 3 parties : **ses racines soignent, ses tiges régaler et ses feuilles peuvent tuer**.

En Chine (II^e siècle av. J.C.) les racines étaient déjà connues pour leurs **vertus médicinales**, propriétés **laxatives** et **élimination des calculs biliaires**. A la fin du XVII^e siècle commence son histoire culinaire. C'est chez nos voisins anglo-saxons qu'elle a le plus inspiré les cuisiniers. C'est là aussi que les jardiniers la cultivent en serre. En France, c'est en Alsace qu'elle est le plus répandue. Mais qui n'a pas le souvenir, dans un coin du jardin de sa grand-mère, de cette belle plante avec laquelle nous nous régaliions de compote ou de confiture ?

Ce **fruit-légume** original a élargi ses recettes : en **Pologne** on la cuit avec des pommes de terre, en **Afghanistan** elle accompagne viandes et volailles. En **Iran**, elle sert à préparer des jarrets d'agneau avec des oignons. Nos cuisiniers exploitent son affinité avec des viandes grasses, canards farcis, magrets, mais aussi avec le poisson : saumon grillé, maquereau.

On trouve de la rhubarbe au jardin **du printemps à l'automne**. Sur les marchés, attention à sa fraîcheur ! Choisissez des tiges grosses et fermes (les rouges ont meilleur goût que les vertes), elles se conservent 4 jours au réfrigérateur et elles se conservent très bien. Lavez-les, éliminez toute trace de racine et de feuille, ne les pelez-pas. En coupant les tiges en tronçons, vous retirerez les parties filandreuses. La confiture de rhubarbe est toujours populaire, ses meilleurs alliés sont le **gingembre**, le **citron**, l'**orange**, la **fraise** ou la **cerise**.



(Sources : magazine saveurs ; encyclopédie Microsoft)

Deux recettes...

Confiture de rhubarbe au gingembre frais



Epluchez soigneusement des bulbes de gingembre frais, coupez-les en très petits morceaux et pesez-en 50 g.

Faites-les cuire avec 50 g de sucre et 20 cl de vin blanc, diminuez la chaleur du feu et faites réduire jusqu'à évaporation du liquide. Ajoutez alors 2 cl de rhum.

Lavez environ 1,1 kg de rhubarbe, coupez les tiges en petits morceaux pour obtenir 1 kg de parties nettes comestibles.

Portez la rhubarbe à ébullition avec le gingembre et 500 g de sucre gélifiant en remuant sans arrêt.

Ajoutez alors encore 500 g de sucre et faites cuire 10 secondes à petits bouillons.

Versez la confiture aussitôt dans les bocaux et fermez tout de

suite.

Compote de rhubarbe meringuée

Pour 4 à 6 personnes : 750 g de rhubarbe en tronçons de 3 cm de longueur, $\frac{1}{4}$ l d'eau, 12,5 cl de vin blanc doux, 150 g de sucre, $\frac{1}{2}$ bâton de cannelle, le zeste d'un citron. Pour la meringue : 4 blancs d'œufs, 170 g de sucre glace, 90 g de poudre d'amandes.

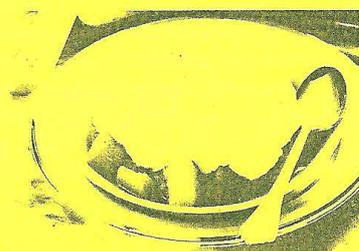
Faites bouillir l'eau avec le vin blanc, le sucre, la cannelle et le zeste de citron.

Après 3 mn de cuisson, ajoutez la rhubarbe et laissez cuire pendant 10 mn. La rhubarbe doit rester ferme.

Laissez refroidir et versez dans des plats individuels allant au four.

Préparez la meringue : battez au fouet les blancs en neige ferme et ajoutez-y peu à peu le sucre glace et la poudre d'amandes.

Préchauffez le gril du four th.5 (150°) recouvrez la compote de meringue et faites dorer quelques instants à four très doux jusqu'à ce que le dessus de la meringue prenne légèrement couleur. Servez aussi tôt.



Chantal Lyautey



GRANDE RUBRIQUE à BRAC

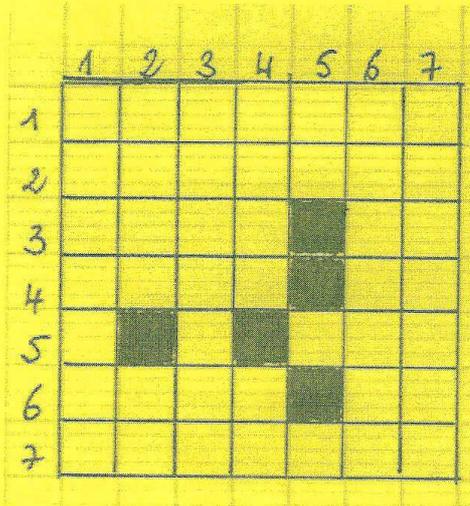
MOTS CROISÉS d' « ANTOINE »

Horizontalement

1. « Un p'tit coin d'paradis ».
2. Attira mais il fallait le fer.
3. Saint breton qui vit naître Louison Bobet.- Célé sans bave.
4. Protecteur renversé- Ainsi naît l'espérance.
5. Le couchant de Mirandol en brille souvent.
6. Possible grâce à la bibliothèque de Floirac.
7. Temple mystérieux, mais pas en France.
- 8.

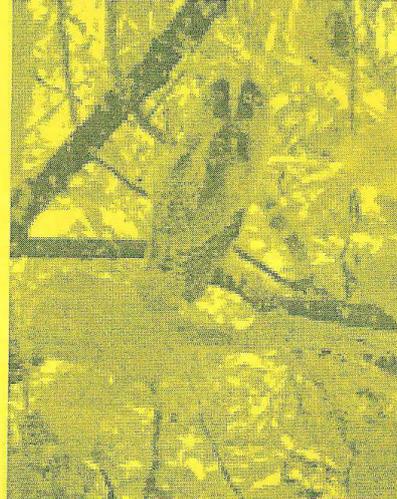
Verticalement

1. Son atmosphère est prisée à Floirac.
2. Il peut être Beau sur la Dordogne ou Saint à Jérusalem.- Pronom.
3. Oublier.
4. Végétal ondulant sans tête.- Possédé.
5. La 20 sera bientôt tout entière A 20.
6. Fait par le parapente dans le cirque de Floirac.
7. Grands ou petits, celui de Floirac est le plus poétique.



Mots croisés « d'Antoine » N° 46 Solution

	1	2	3	4	5	6	7	8
1	D	O	R	D	O	G	N	E
2	E	S	P	É	R	A	I	S
3	S	E	R	V	I	C	E	S
4	C	E		I	G	H		E
5	E		O	S	I	E	R	S
6	N	O	T	E	N	T		
7	T		E	R	A	T	O	
8	E		S	A	L	E	R	A



L'un des trois hiboux Moyen-ducs qui, en Juin et juillet, ont bercé les nuits des habitants de la Martinie où ils sont nés. Photo C. Ardouin

La poste de Floirac

Ouverture : Mardi, mercredi, jeudi, vendredi
de 14h à 16h 15

Le passage du Bibliobus est prévu le Jeudi 28 septembre. Les horaires de la **bibliothèque** demeurent inchangés.

les Associations les Associations

Espace Naturel Sensible (E. N. S.) de la couasne de FLOIRAC

Restauration du patrimoine bâti

Devant le succès des animations « initiation à la construction en pierres sèches », des mois de juillet et août, le Conseil général du Lot propose aux habitants de Floirac, ainsi qu'à leurs proches, deux dates supplémentaires :

Les samedis 21 Octobre et 25 novembre.

Sans inscription, le rendez-vous est fixé à 9H30 chemin des Nouals (Rul) sur le lieu des chantiers initiés cet été. Venez nombreux participer à la préservation de ce petit patrimoine bâti, témoin de notre histoire !

Prévoyez des vêtements appropriés, de bonnes chaussures, des gants de travail ainsi que de quoi vous hydrater.

Préservation des milieux naturels remarquables

Le devenir de la couasne de Port vieux suscite bien des interrogations que l'ASSF se propose de recenser auprès de chacun de vous. Ce travail permettra d'alimenter le débat lors de la réunion publique qui sera organisée prochainement par le Conseil général et la fédération départementale de la pêche.

Sensibilisation et ouverture au public

Prochainement, un relais de la découverte de l'ENS sera aménagé et permettra d'informer et de sensibiliser le plus grand nombre sur les richesses architecturales et environnementales de notre site, au travers notamment d'expositions thématiques.

Dans ce cadre, le Conseil général est à la recherche de toute documentation (photos, cartes postales, textes...), ancienne ou

contemporaine, permettant d'illustrer la vie de Floirac et de ses habitants.

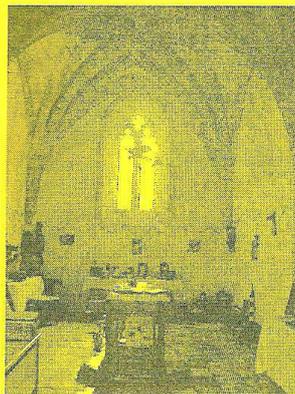
Afin que vous puissiez conserver l'ensemble de ces documents, le Conseil général vous offre la possibilité de numériser ces documents à votre domicile ou à la mairie.

David Barillot, technicien du Conseil général en charge de l'animation du site ENS, se tient à votre entière disposition à la mairie de FLOIRAC au 05 65 32 59 81.

AASF

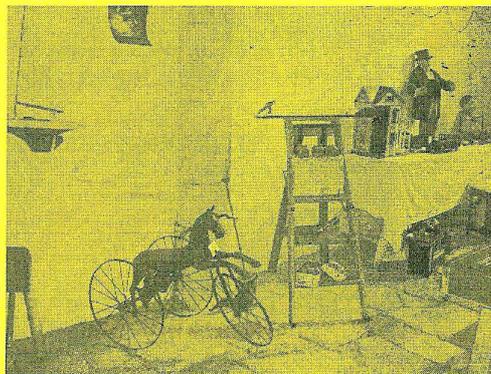
Exposition d'été de la chapelle

Du 15 juillet au 15 août, l'exposition de jouets anciens à la chapelle du Barri a connu un vif succès comme le montrent les chiffres de la fréquentation, élevés pour un petit village comme le nôtre :



525 personnes ont admiré les beaux jouets de « jadis et d'antan » prêtés par les uns et les autres.

Nous tenons à remercier pour leur participation, et leur dévouement à tenir la chapelle durant tout le mois, celles et ceux qui ont fait de cette manifestation une réussite.



CONCERT AASF

Le 17 août, et pour la seconde fois à Floirac,

Paola Requena Toulouse

nous a permis d'apprécier son talent à travers un beau récital gratuit de guitare classique. Soixante dix personnes environ étaient réunies au cantou pour écouter cette jeune concertiste espagnole et partager ces moments de musique et de convivialité.

Association des Jeunes de Floirac

Un concert gratuit a réuni au Cantou, le 8 août, les amateurs de chansons françaises et internationales autour de

Stéphane Guilbert.

Tout le monde espère qu'il reviendra l'an prochain !

PETITES ANNONCES

A vendre : au ☎ 05-65-32-48-86

1 table ovale de cuisine avec 1 rallonge neuve 100 €
4 chaises de cuisine en hêtre paille de seigle neuves 40 € pièce
1 guéridon pieds métal doré 2 tablettes en marbre 50 € 1 lustre en bronze doré 6 branches bougies 80 €
1 télé couleur 55 cm philips 50 €
1 radio cassettes Phillips 30 €
Vends : vélo de femme neuf ☎ 06-65-32-47

Matelas de laine

Sièges tapissiers... ?

Patricia JULIEN, (Bascle)



Photos G. Roque

Légumes BIO

Chez Sabine VERLINDE

la Borque

Où

marché Martel Mercredi-Samedi

Tél : 05 65 32 72 38

Rappel

Recyclage Poubelles

- On ne doit mettre dans les bacs verts que des emballages, papiers, boîtes et bouteilles bien vidés et non souillés. Pas de polystyrène, d'objets en plastique (tout ce qui n'est pas emballage), pas de couches culottes.
- Les déchets pharmaceutiques comme seringues, poches à urine et autres sont collectés à part, dans des boîtes remises par les pharmaciens aux patients sur présentation d'une ordonnance. Les boîtes pleines doivent être déposées en déchetterie pour être incinérées et échangées avec des boîtes vides. (Note du S.Y.D.E.D. du Lot)



CARNET de FLOIRAC



Le 10 juillet

Isabelle Poulidor et Jean-Paul Valette

Le 19 août

Patricia Bouat et Thomas Lapouge

se sont dit « OUI »,
les premiers à la mairie de Floirac,
les seconds à Brive.
Toutes nos félicitations.



Le 27 juillet

Marcel Péladez

nous a quittés à l'âge de 95 ans. Nos sincères condoléances à sa famille et ses amis.

Le 29 septembre

Bernard Noaillac

a quitté les siens à Brive, après un long combat contre la maladie. Nous nous associons à la peine immense de sa famille.



Le 2 août

Romain, Robert, Jacques Meyniel

est né chez Karine et Philippe Meyniel.

Le 12 septembre

Julie Vincourt

est bien arrivée à Nancy

chez Virginie (Libante) et Jean-Baptiste Vincourt.

Le 27 septembre

Elyette Bielecki,

Petite-fille de Jacky et Evelyne Ayrat,

Est née à Paris chez Delphine et Frédéric Bielecki.

Le 1^{er} octobre

Pierre Daubet

Est né à Niort chez Valérie et François Daubet

Toutes nos félicitations et longue et belle vie à Romain, Julie, Elyette et Pierre.

NOS LECTEURS NOUS ÉCRIVENT...

Transmis par Gérard Roque

Humour barbecue (jamais contentes les femmes) :

Le barbecue :

C'est dans cette activité qu'on reconnaît les talents de cuisine d'un homme, un vrai. Dès qu'un homme se porte volontaire pour faire ce type de cuisine, la chaîne d'événements suivante est actionnée :

1. L'homme sort le barbecue et le charbon de bois.	2. La femme nettoie la grille. 3. La femme va à l'épicerie. 4. La femme va chez le boucher. 5. La femme va chez le pâtissier. 6. La femme prépare la salade et les légumes. 7. La femme prépare la viande pour la cuisson 8. La femme la place sur un plateau avec les ustensiles nécessaires, les épices et les herbes. 9. La femme apporte la grille propre et le plateau à l'homme qui est étendu à côté du barbecue en train de prendre une bière.
10. L'homme place la viande sur la grille.	11. La femme va à l'intérieur mettre la table. 12. La femme vérifie la cuisson des légumes. 13. La femme prépare le dessert. 14. La femme revient à l'extérieur pour dire à son mari que la viande est en train de brûler.
15. L'homme enlève la viande trop cuite de sur la grille et l'apporte à la femme.	16. La femme prépare les assiettes et les apporte sur la table.
17. L'homme sert à boire.	18. La femme dessert la table et prépare le café. 19. La femme sert le café et le dessert 20. Après le repas, la femme range la table et la nappe. 21. La femme fait la vaisselle et range la cuisine.
22. L'homme laisse le barbecue en place car il y a encore des braises. 23. L'homme demande à la femme si elle a apprécié de ne pas faire la cuisine aujourd'hui. 24. Et devant son air dubitatif, l'homme conclut que les femmes ne sont jamais satisfaites.	